

# BUREAU COMMUNAUTAIRE N° 2/2024

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Séance du 21 février 2024 à 09 heures 00 minutes  
Pôle des Services Publics de Vic en Bigorre

Quorum : 5

**Présents :**

CURDI Jean-Pierre, DINTRANS Louis, LACAZE Julien , LAFFITTE Jean-Marc, MAISONNEUVE Robert, NADAL Jean, RÉ Frédéric, THIRAUULT Véronique

**Procuration(s) :**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

DUBERTRAND Roland

**Secrétaire de séance :** MAISONNEUVE Robert

**Président de séance :** RÉ Frédéric

\*\*\*\*\*

Monsieur Frédéric RÉ, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Il procède à la désignation du secrétaire de séance ; il s'agit de Monsieur Robert MAISONNEUVE, Maire de Labatut-Rivière.

\*\*\*\*\*

1 - Travaux d'amélioration thermique de la piscine intercommunale Louis Fourcade de Vic en Bigorre -  
Approbation plan de financement et demande subvention 2024

**TRAVAUX D'AMÉLIORATION THERMIQUE DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE  
LOUIS FOURCADE DE VIC EN BIGORRE - APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT  
ET DEMANDE DE SUBVENTION 2024**

Dans un contexte marqué par les contraintes budgétaires et par l'explosion des dépenses énergétiques, Monsieur le Président rappelle au Bureau Communautaire qu'il a souhaité mener une réflexion à court, moyen et long terme sur les économies d'énergie à réaliser pour atteindre la sobriété énergétique dans les bâtiments communautaires.

Il rappelle pour mémoire que la CCAM avait néanmoins déjà effectué des travaux de modernisation du système de filtration et la rénovation des réseaux hydrauliques, permettant de ne plus avoir de perte importante d'eau.

Dans les actions à envisager à moyen terme, figurent des travaux sur la piscine intercommunale de Vic en Bigorre dans l'objectif de diminuer la consommation énergétique.

Les travaux proposés à planifier sont :

- Installation d'une bâche thermique sur le bassin extérieur de 25m non couvert pour un montant de 105 000,00 € HT.

Ce bassin est utilisé des mois d'avril à octobre pour l'apprentissage de la natation des scolaires et la pratique de la natation en loisir. Durant ces 7 mois d'utilisation, il y a d'importantes pertes de chaleur car nous n'avons pas de système de couverture à ce jour. Le coefficient de transmissibilité thermique est 3.2W/m<sup>2</sup>.°C.

- La mise en place d'une régulation pour le fonctionnement des éléments techniques. En effet, nous ne pouvons pas réguler l'installation en fonction de l'utilisation. L'installation fonctionne donc à 100%, 7 jours/7 et 24h/24.

La Communauté de Communes Adour Madiran souhaite donc réaliser ces travaux de modernisation de l'installation pour permettre une diminution des consommations énergétiques selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

**Plan de financement de l'opération :**

Fonds Vert	94.500,00 €	70%
Autofinancement	40.500,00 €	30%
<b>TOTAL HT</b>	<b>135.000,00 €</b>	<b>100%</b>

***Monsieur le Président valide le fait de déposer le dossier de demande de subvention car le régulateur est un priorité mais préconise d'envisager la pose de la bâche dans un second temps.***

Aussi,

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- ↳ valider le programme de travaux tel que présenté à lui et approuver l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de 135.000,00 HT au titre de l'exercice 2024 ;
- ↳ autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre du Fonds Vert ;
- ↳ demander l'autorisation de commencer les travaux avant octroi de la subvention ;
- ↳ donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce et tout document afférents à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Travaux sur bâtiments scolaires - École de Siarrouy - Modification PlanFi et demande subventions 2024

**TRAVAUX SUR BÂTIMENTS SCOLAIRES - ÉCOLE DE SIARROUY – MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE SUBVENTIONS 2024**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la compétence « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire* »

d'intérêt communautaire » de la Communauté de Communes Adour Madiran exercée sur l'intégralité de son périmètre.

Dans le cadre de cette compétence, des travaux d'investissement sont prévus pour l'année 2024 à l'école de Siarrouy.

Dans le tableau ci-dessous, figurent les effectifs sur cette année scolaire :

**EFFECTIFS COMMUNIQUES PAR LES ENSEIGNANTS SEPTEMBRE 2023**

Ecoles Communautaires / Rentrée 2023/2024	Effectifs	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Siarrouy/Tarasteix/Talazac/Montaner 2023/2024	71		7	14	8	11	5	10	11	5
Organisation pédagogique	21		21							
	23						23			
	27									27
<b>Total 2023/2024</b>	<b>71</b>									

**PROJECTIONS 2024/2025:**

Ecole Communautaire / Rentrée 2024/2025	Effectifs attendus	TPS (nés en 2022)	PS (nés en 2021)	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Siarrouy/Tarasteix/Talazac/Montaner 2024/2025	78		12	7	14	8	11	5	10	11
			19							
						33				
									26	
<b>Total 2024/2025</b>	<b>78</b>									

**PROJECTIONS 2025/2026:**

Ecole Communautaire / Rentrée 2025/2026	Effectifs attendus	TPS (nés en 2023)	PS (nés en 2022)	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Siarrouy/Tarasteix/Talazac/Montaner 2025/2026	73		6	12	7	14	8	11	5	10
			18							
						29				
									26	
<b>Total 2025/2026</b>	<b>71</b>									

Pour la rentrée scolaire 2024, la commune prévoit l'accueil d'une 4<sup>ème</sup> classe au vu de l'augmentation des effectifs.

Par délibération n°DEL 20231207\_15-DE du 07 décembre 2023, la CCAM a approuvé la demande de programmation 2024.

Or, des modifications sont intervenues dans l'approche de ce dossier.

En effet, la CCAM va installer un bâtiment modulaire dont elle est propriétaire (qui est actuellement sis dans la cour d'école du groupe scolaire de Rabastens de Bigorre pour y accueillir des activités périscolaires mais ces dernières vont être dispensées dans l'enceinte de l'école).

Le projet se décompose ainsi :

- Aménagement du bâtiment modulaire,
- Amélioration thermique du bâtiment modulaire (ITE, fenêtres, ...),
- Mise en accessibilité du bâtiment et de la cour de récréation,
- Réaménagement des espaces et amélioration thermique de l'école maternelle de Rabastens de Bigorre.

Le montant global estimé des travaux est de 200 000,00 € HT, soit 240 000,00 € TTC.

**Plan de financement de l'opération :**

ETAT	100 000,00 €	50%
Conseil Départemental 65 (Fonds école)	40 000,00 €	20%
Autofinancement	60 000,00 €	30%
<b>Total</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>100%</b>

Monsieur le Président propose de faire une demande auprès de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour un montant estimatif de travaux s'élevant à 200 000,00 € HT, soit 240 000,00 € TTC.

**Monsieur le Président précise que le déplacement de l'algeco est à la charge de la Communauté de Communes.**

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents; décide de :

- ↳ valider le programme de travaux tel que présenté à lui et approuver l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de 200 000,00 € HT, soit 240 000,00 € TTC au titre de l'exercice 2024 ;
- ↳ autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées les subventions les plus élevées possible ;
- ↳ demander à Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux avant octroi des subventions ;
- ↳ donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce et tout document afférents à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### 3 - Travaux école de Siarrouy - Demande programmation DETR 2024

## TRAVAUX SUR BÂTIMENTS SCOLAIRES - ÉCOLE DE SIARROUY – DEMANDE PROGRAMMATION DETR 2024

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la compétence « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » de la Communauté de Communes Adour Madiran exercée sur l'intégralité de son périmètre.

Dans le cadre de cette compétence, des travaux d'investissement sont prévus pour l'année 2024 à l'école de Siarrouy.

Dans le tableau ci-dessous, figurent les effectifs sur cette année scolaire :

EFFECTIFS COMMUNIQUES PAR LES ENSEIGNANTS SEPTEMBRE 2023										
Écoles Communautaires / Rentrée 2023/2024	Effectifs	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Siarrouy/Tarasteix/Talazac/Montaner 2023/2024	71		7	14	8	11	5	10	11	5
Organisation pédagogique	21		21				23			
	23									
	27									
<b>Total 2023/2024</b>	<b>71</b>									<b>27</b>

  

PROJECTIONS 2024/2025:										
Ecole Communautaire / Rentrée 2024/2025	Effectifs attendus	TPS (nés en 2022)	PS (nés en 2021)	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Siarrouy/Tarasteix/Talazac/Montaner 2024/2025	78		12	7	14	8	11	5	10	11
Siarrouy/Tarasteix/Talazac/Montaner 2024/2025			19			33				
<b>Total 2024/2025</b>	<b>78</b>									<b>26</b>

  

PROJECTIONS 2025/2026:										
Ecole Communautaire / Rentrée 2025/2026	Effectifs attendus	TPS (nés en 2023)	PS (nés en 2022)	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Siarrouy/Tarasteix/Talazac/Montaner 2025/2026	73		6	12	7	14	8	11	5	10
Siarrouy/Tarasteix/Talazac/Montaner 2025/2026			18			29				
<b>Total 2025/2026</b>	<b>73</b>									<b>26</b>

Pour la rentrée scolaire 2024, la commune prévoit l'accueil d'une 4<sup>ème</sup> classe au vu de l'augmentation des effectifs.

Par délibération n°DEL 20231207\_15-DE du 07 décembre 2023, la CCAM a approuvé la demande de programmation 2024.

Or, des modifications sont intervenues dans l'approche de ce dossier. En effet, la CCAM va installer un bâtiment modulaire dont elle est propriétaire (qui est actuellement sis dans la cour d'école du groupe scolaire de Rabastens de Bigorre pour y accueillir des activités périscolaires mais ces dernières vont être dispensées dans l'enceinte de l'école).

Le projet se décompose ainsi :

- Aménagement du bâtiment modulaire,
- Amélioration thermique du bâtiment modulaire (ITE, fenêtres, ...),
- Mise en accessibilité du bâtiment et de la cour de récréation.

Lesdits travaux sont portés par la Communauté de Communes et la charge résiduelle revient à la commune de Siarrouy, déduction faite des subventions et du FCTVA.

Le montant global estimé des travaux est de 120 000,00 € HT, soit 144 000,00 € TTC.

#### **Plan de financement de l'opération :**

ETAT (DETR 2024)	60 000,00 €	50%
Autofinancement	60 000,00 €	50%
<b>Total</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>100%</b>

Monsieur le Président propose de faire une demande auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2024, pour un montant estimatif de travaux s'élevant à 120 000,00 € HT, soit 144 000,00 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

↳ valider le programme de travaux tel que présenté à lui et approuver l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de 120 000,00 € HT, soit 144 000,00 € TTC au titre de l'exercice 2024 ;

↳ autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2024;

↳ demander à Monsieur le Préfet l'autorisation de commencer les travaux avant octroi de la subvention;

↳ donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce et tout document afférents à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**PÔLE ENVIRONNEMENT DE LA CCAM – DEMANDE D’ACCOMPAGNEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL**

Monsieur le Président rappelle :

♦ D'une part le cadre règlementaire impliquant pour la collectivité de proposer un tri à la source des biodéchets (déchets de cuisine et déchets de jardin) sur son territoire, à savoir la loi TEPCV (*Transition Energétique Pour la Croissance Verte*) du 17 août 2015 et la loi AGEV (*Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire*) du 10 février 2020 qui a avancé cette date au 31 décembre 2023 ;

♦ Et, d'autre part, le projet global de la collectivité sur cette thématique qui comprend 4 axes :

<b>Privilégier le compostage domestique en :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>♦ renouvelant la proposition d'achats de composteurs individuels aux usagers.</li><li>♦ mettant l'accent sur la communication de ce mode de traitement des déchets in situ.</li></ul>
<b>Mettre en place des sites de compostage collectif</b>	en centre bourgs des communes à habitat regroupé, les usagers n'ayant pas toujours l'espace enherbé pour pratiquer le compostage.
Être dans une <b>démarche d'éco-exemplarité</b>	et pratiquer le compostage des biodéchets issus des sites de restauration des écoles
<b>Accompagner les professionnels à trouver une solution</b>	soit en faisant émerger une offre privée, soit en les accompagnant à pratiquer eux-mêmes le compostage sur site

Il indique en outre que des financements ont été accordés par l'ADEME, la Région Occitanie et le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour permettre à la collectivité de déployer les actions de compostage de proximité : à savoir le compostage des biodéchets des écoles et la mise en place de sites de compostage collectif.

Cependant, la collectivité souhaite aussi solliciter l'accompagnement financier du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, via le **Fonds Départemental de Maîtrise des Déchets**, pour faciliter le déploiement du compostage domestique sur son territoire.

Cet accompagnement permettrait de financer une partie des matériels : *composteurs et bio-seaux* ainsi que les supports de communications envisagés : *communication écrite et ateliers de sensibilisation auprès des habitants*, sur une durée de 3 ans : 2024 à 2026 inclus et selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
Département	21 501,00 €	30,00%
Région		
ADEME		
Autre : vente composteurs à l'usager	19 400,00 €	27,07%
Autofinancement	30 769,00 €	42,93%
<b>Total</b>	<b>71 670,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Frédéric RÉ indique qu'il a demandé à Eliane LABÉ, responsable du pôle environnement, d'organiser un déplacement à Besançon. En effet, le Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (Sybert), lauréat de l'appel à projet "Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage" promeut l'idée selon laquelle le déchet de l'un peut devenir la matière première de l'autre.

Véronique THIRAULT, maire de Rabastens de Bigorre, suggère - toujours sur le sujet des biodéchets - d'expliquer aux habitants pourquoi la collecte en porte à porte n'est pas possible (alors que c'est le cas à Tarbes).

Jean-Marc LAFFITTE, maire de Labatut-Rivière et Vice-président en charge de la thématique, précise que ce modèle serait trop onéreux car il nécessite de s'équiper en camions spécifiques. En outre, la densité de population à Tarbes fait baisser le coût par personne.

Aussi,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de :

↳ valider la démarche sur le développement de la pratique du compostage domestique telle que présentée à lui et d'approuver l'enveloppe estimative s'y rapportant pour un montant de 71.670,00 € HT ;

↳ autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter le Conseil Départemental des Hautes Pyrénées pour demander un accompagnement financier au titre du **Fonds Départemental de Maîtrise des Déchets** ;

↳ donner tout pouvoir à Monsieur le Président ou son représentant pour signer toute pièce et tout document afférents à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## POINTS D'INFORMATIONS

### Diffusion d'un diaporama à l'appui

#### **1- Piscine intercommunale Louis Fourcade de Vic en Bigorre - Point sur le fonctionnement du service**

Frédéric RÉ rappelle la tenue de la commission "Infrastructures sportives" (piscine de Vic) dont l'objet était de faire un bilan de fonctionnement et un bilan financier permettant d'envisager les perspectives 2024.

Force est de déplorer le faible taux de participation ; en effet, seuls le président de commission et le président de la CCAM répondaient à l'appel, obligeant ainsi à mettre ce point à l'ordre du jour du bureau.

Louis DINTRANS, maire d'Andrest, demande à connaître le nom des membres de la commune d'Andrest qui ne sont pas venus, s'il y en a.

Robert MAISONNEUVE, maire de Labatut-Rivière, demande à cibler les tranches d'âge du public qui figure dans le tableau de bilan entrées / recettes 2023/2024 afin de voir qui cela touche principalement car il a l'impression que cela touche particulièrement les jeunes.

Jérôme GANIOT confirme qu'il est possible d'aller jusqu'à ce niveau de précisions via la tarification différenciée.

Véronique THIRAULT rappelle que sur le public scolaire, il est maintenant demandé aux parents d'élèves de passer un agrément pour l'accompagnement des enfants sur le bassin mais peu de candidats.

Les parents d'élèves estimant que la CCAM a averti très tardivement sur ce changement, la collectivité a décidé de mettre à disposition un agent jusqu'en juin 2024.

**Sur le point relatif aux tarifs de la piscine à inscrire à l'ordre du jour du Conseil Communautaire n°2/2024 du 14 mars 2024,**

- **le Bureau Communautaire valide la réduction du prix de l'abonnement mensuel à la piscine (de 40 à 35 €) et suggère de rajouter le tarif du créneau (en location).**

**Frédéric RÉ indique qu'il reviendra en conseil communautaire sur la nécessaire présence des élus en commissions communautaires.**

## **2- Ordures Ménagères - Les déchets professionnels en déchetterie**

Le bureau communautaire valide le fait de rediriger les professionnels vers des filières mais cela nécessite de poser en amont une méthode et un calendrier.

Aussi, il est proposé de :

1/ évoquer ce point en séance du Conseil Communautaire n°2/2024 du 14 mars 2024,

2/ mesurer les difficultés qu'une telle décision implique; en effet, cela reviendrait à retirer les cartes d'accès aux déchetteries aux professionnels et ne laisser que l'usage des containers vert et jaune. L'objectif de mise en oeuvre de ce changement à destination des professionnels proposé est fixé au 1er janvier 2025.

3/ en termes de méthode, il est proposé de rédiger un courrier à l'attention de tous les professionnels du territoire pour leur communiquer les contacts des filières connues et leur indiquer qu'à compter du 1er janvier 2025, il n'y aura cet accueil qu'auprès de privés et plus en déchetteries => trouver un système pour rendre les cartes invalides.

Jean NADAL, Maire de Maubourguet, indique qu'il va se renseigner pour voir si la SOCARL exploitant la gravière de Maubourguet récupérerait éventuellement les déchets du bâtiment, permettant ainsi d'étoffer l'offre.

Frédéric RÉ profite de la thématique pour faire un point sur le SMTD65 et sur l'envoi par le service comptable de la CCAM d'un tableur excel à son directeur, outil de calcul du coût de sortie de la CCAM de la structure.

Enfin, Jean-Marc LAFFITTE, Maire de Labatut-Figuières et Vice-président en charge de la thématique, propose à l'assemblée de vendre de la ferraille à une personne de la communauté de gens du voyage plutôt que de l'amener à une filière (Derichebourg) via une convention permettant à la collectivité de s'assurer de sa destination et de son élimination

=> ce point sera abordé en commission "Environnement"

## **3- Urbanisme - Projet d'installation de serres photovoltaïques sur la commune d'Artagnan**

Julie LARCADE présente ce projet pour la production de kiwis rouges sur une surface actuellement exploitée en maïs => division par 7 de la consommation d'eau.

Elle rappelle la visite d'un projet similaire aux alentours d'Oloron Sainte Marie (64) la semaine dernière avec les porteurs du projet, des représentants de la commune d'Artagnan, un représentant du service ADS du PETR, la DDT65 et la CCAM.

Ce dossier était à l'ordre du jour de la CDPENAF de la veille et a reçu un avis favorable.

## **4- Environnement - PCAET**

Frédéric RÉ rappelle que ce point sera soumis au vote du Conseil Communautaire n°2/2024 du 14 mars 2024 car la première fiche "traitement des ordures ménagères par rapport au bilan carbone" nous permet d'argumenter un éventuel retrait du SMTD65.

Ce qui fait débat, c'est l'eau et l'irrigation avec le projet de territoire de l'Institution Adour. Sur la création de ressource, les ouvrages ont été classés par ordre de priorité et le premier barrage qui fait l'unanimité est celui de l'Ousse sur la commune d'Aureilhan.

Une réunion de pré-validation du projet de territoire est prévue le 29 février 2024; le projet de territoire sera transmis aux membres du Bureau Communautaire une fois validé

=> une réunion du groupe de travail constitué sur cette thématique à l'issue du Conseil Communautaire n°1/2024 du 18 janvier 2024 se tiendra le 05 mars 2024 à 16 heures à la CCAM.

## **5- PETR - Point sur le Comité Syndical du 19 février 2024**

Frédéric RÉ fait un retour aux membres du Bureau Communautaire du comité syndical du PETR qui s'est tenu le lundi 19 février 2024, notamment sur le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) et les résultats de l'exercice 2023 qui présentent un déficit de 140.000,00 €.

Dans l'ordre du jour était également inscrit le renouvellement de la convention entre le PETR et l'office de tourisme dont Frédéric RÉ, en sa qualité de Vice-président, a demandé le retrait.

En effet, la CCAM est le contributeur principal du PETR et dans la présentation du DOB qu'il a faite, il a exprimé son inquiétude sur le déficit qui n'est pas acceptable car dans 2 ans, l'excédent sera totalement absorbé et les collectivités pourraient alors être mises à contribution

=> à ce titre, il a demandé une réunion de travail avec la directrice du PETR qui se tiendra le 07 mars 2024 à 14 heures dans les locaux du PETR afin de décortiquer les comptes du PETR qui se décomposent ainsi :

- les services support (direction,RH, comptabilité) qui sont financés par la cotisation de 4,06 € / habitant,
- le service ADS qui doit être financé par la cotisation des communes adhérentes,
- l'office de tourisme (avec mise à disposition gracieuse des agents des services support).

Il invite les membres du Bureau qui le souhaitent à participer à cette réunion de travail.

Robert MAISONNEUVE, maire de Labatut-Rivière, demande à revenir sur certains points évoqués en comité syndical comme le déficit d'hébergements de qualité.

Les retombées économiques pour la CCAM sont,selon lui, faibles.

## **6- Culture - Création d'une régie globale**

Sandrine BONNET rend compte d'une réunion de travail avec les responsables des services "patrimoine", "OCTAV", "médiathèques" et "jeunesse" pour réfléchir à une programmation commune sur 2/3 actions transversales dans le cadre de la préparation budgétaire 2024 qui fait suite à la dissolution du budget du Centre Multimédia et à l'intégration de tous les mouvements financiers sur le budget principal.

Pour être en parfaite cohérence avec l'objectif d'un travail partenarial interservices sur la culture, il est proposé la création d'une régie de recettes commune visant à récolter les fruits des actions / animations portées a minima par 2 services. L'acte fondateur est la résidence de territoire.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant abordée, la séance est levée à 10 heures 30.

Fait à Vic en Bigorre, le 28 février 2024

Le Secrétaire de séance,

Robert MAISONNEUVE

Le Président,

Frédéric RÉ